

Public

- Tout conducteur

Prérequis

- Titulaire des permis de conduire des catégories D ou DE en cours de validité ou des permis reconnus en équivalence conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route
- Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 21 heures
(3 jours consécutifs suivis d'une 2^{ème} session de 2 jours consécutifs dans une période maximale de 3 mois)

Effectif

- Maximum réglementaire : 16 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Alternance de séances de face à face, simulation, ludopédagogie, études de cas, quizz

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (FCO)

Transport de voyageurs - 1ère Session

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs

Objectifs généraux

- ◆ "Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences de :
 - se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
 - actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique,
 - améliorer ses pratiques dans ces domaines."

Arrêté du 3 janvier 2008 - Modifié

Les plus de la formation



- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée
- ◆ Un programme riche, diversifié et ambitieux
- ◆ Une sensibilisation au confort des personnes et à l'optimisation de la consommation de carburant au travers d'un module écoconduite avec bilan individuel

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...

Validation

- ◆ Attestation de formation
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5768>
- ◆ Code RS : 5768
- ◆ Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 03/01/2008)
- ◆ Code Certif Info : 112765



Agrément

- ◆ DREAL

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	0 h 30
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Constater les points forts et les points à améliorer de ses connaissances	1 h 30
Bilan des connaissances <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementations spécifiques aux transports ▪ Sécurité routière 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement	13 h 00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des caractéristiques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité - Principe d'utilisation d'une boîte de vitesse automatique - Perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée - Chargement, le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers ▪ Évaluation de la conduite axée sur les règles de sécurité (bilan des techniques et du comportement en conduite), pouvant être effectuée en recourant à un simulateur haut de gamme : 30 minutes de conduite individuelle comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques ▪ Eco-conduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Temps n° 1 : 40 minutes de conduite individuelle sur un parcours de référence comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (évaluation individuelle des techniques et du comportement de conduite, mesure de la consommation de carburant) ; - Temps n° 2 : 1 heure 30 minutes de formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant ; - Temps n° 3 : 40 minutes de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n° 1, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n° 2, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n° 1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées) 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques 1 véhicule* / 4 stagiaires maxi

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Appliquer la réglementation du transport routier de voyageurs	6 h 00
Application des Réglementations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs <ul style="list-style-type: none"> - Temps de conduite et de repos des conducteurs - Utilisation du chronotachygraphe électronique - Formation des conducteurs - Conventions collectives ▪ Réglementation applicable au transport de voyageurs <ul style="list-style-type: none"> - National et international - Urbain et non urbain - Différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES <p>Salle équipée d'un ensemble multimédia</p> <p>Ressources pédagogiques</p>

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Bilan et synthèse du stage	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation 		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES <p>Salle équipée d'un ensemble multimédia</p>

Véhicule : Longueur minimum 10,60 m - Largeur minimum 2,50 m - Porte à faux mini AV et AR 2 m - Equipé d'un ralentisseur de type électromagnétique ou hydraulique